

CARNET DE GARANTIE CARBONE / CROSSBONE



1^{ère} marque française de quads

AXR DISTRIBUTION - Correspondance, comptabilité, commande véhicules :2 Rue de la Libération 62000 ARRAS
Tél. 03 21 23 10 55 & 03 21 15 52 37 Fax. 03 21 73 96 54
Service après vente assuré par AXR INDUSTRIES 1 Faubourg St Roch 41200 ROMORANTIN LANTHENAY
Tél. SAV 02 54 95 36 93 HOTLINE SAV 06 88 17 54 39 Fax. SAV 02 54 95 36 94
Site Internet : www.axrindustries.com E-mail. axroad@axroad.com

GENERALITES

Nous vous remercions d'avoir choisi cette machine et vous invitons à lire attentivement cette notice avant utilisation. En effet, nos véhicules ne sont pas des jouets et une utilisation non appropriée pourrait entraîner des accidents très graves. Nos modèles bénéficiant d'améliorations constantes, les informations contenues dans ce manuel sont susceptibles de modifications. Quelle que soit votre question, n'hésitez pas à contacter votre distributeur local.

Nous vous recommandons d'apporter un soin tout particulier aux points suivants :

- De la qualité de votre rodage dépendra la longévité de votre véhicule.
- Contrôle fréquent de votre niveau d'huile et de la pression de vos pneumatiques (à chaque plein d'essence par exemple).
- Contrôle systématique de l'ensemble de votre machine (châssis, freins, état et pression des pneumatiques, niveau d'huile, lumières, klaxon, instruments de contrôle...).
- Lire et respecter les instructions affichées sur la machine.

GARANTIE

La garantie est de 1 an pièces et main d'œuvre

Nous garantissons le remplacement des pièces reconnues défectueuses dans le cadre des conditions de garantie décrites ci-dessous :

- L'utilisation en compétition ou dans des conditions similaires (ex : sauts sur buttes) entraîne la nullité de la garantie.
- Le non respect des visites d'entretien préconisées et confirmées par le cachet du concessionnaire entraîne la nullité de la garantie.
- Les pièces dites d'usure (entre autres, câbles, poignées, garnitures, plaquettes, embrayages, pneumatiques, bougies, ampoules, siège, visserie, batteries et pièces en caoutchouc, etc), les consommables (tels que huile, essence, graisse, etc) ne font pas l'objet de garantie. De même, le coût des révisions et visites périodiques est à la charge du propriétaire.
- Ne pas modifier votre machine. Si celui-ci a été homologué suivant les articles du Code de la Route actuellement en vigueur. Toute transformation doit être signalée à votre Préfecture et risque de provoquer l'annulation de la carte grise. **Attention** : toute transformation visant à modifier le comportement du moteur ou du châssis entraînera l'annulation de la présente garantie.
- Ce carnet doit être présenté à tout revendeur agréé pour toute opération d'entretien ou de demande d'application de la garantie. Les entretiens et vidanges étant obligatoires pour conserver le droit à la garantie, ne pas oublier de les faire certifier à la fin de ce carnet.
- La garantie court à compter de la date d'achat ; le non-respect des consignes de ce manuel, un mauvais entretien, le non-respect des révisions périodiques exécutées par un agent agréé, le montage de pièces détachées ou d'accessoires non d'origine, une utilisation inappropriée de la machine (surcharge même passagère, inutilisation prolongée du véhicule, avec non respect des conditions d'entreposage,

intrusion d'eau dans le moteur...)ou l'utilisation en compétition ou en location rendent la garantie constructeur caduque.

- La présente garantie ne s'applique pas non plus lorsque les avaries sont la conséquence de l'usure normale du matériel.
- Lire attentivement les conditions de garantie et conseils d'utilisation et d'entretien contenus dans le manuel d'utilisateur de votre machine.

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

Tout véhicule neuf accompagné du présent carnet :

- Est couvert par la garantie légale des vices cachés par les articles 1641 et suivants du Code Civil.
- Bénéficie d'une garantie contractuelle d'une durée de 12 mois à compter de la mise en service, sans limitation de kilométrage. Cette garantie est valable uniquement auprès du réseau de revendeurs agréés. Toutes les révisions d'entretien périodique sont à la charge du client.
- La garantie s'applique à titre gratuit (pièces et main d'œuvre) sur toute défectuosité de matière ou de construction constatée.
- Cette garantie ne couvre en aucun cas les frais d'entretien, ainsi que ceux afférents au dépannage, remorquage, immobilisation du véhicule et frais de déplacement, les dégâts subis par les biens ou marchandises transportées.
- L'emploi de silencieux d'échappement non d'origine ou toute autre modification destinée à augmenter le bruit et/ou la puissance élimine systématiquement toute possibilité de recours en garantie. De plus, ces modifications entraînent la responsabilité du propriétaire vis-à-vis de la loi.

- La garantie est reconnue sur le territoire français (et principauté de Monaco) à condition que toutes les révisions aient été effectuées en temps voulu par un réparateur agréé.
- L'échange ou la remise en état de toute pièce reconnue défectueuse est laissée à la libre appréciation du service S.A.V. d'AXR.
- Les travaux de garantie doivent être effectués sous la responsabilité et dans les ateliers d'un revendeur agréé.

Ce carnet comprend un certificat de garantie en 3 exemplaires qui doivent porter le cachet du revendeur. L'original doit être entièrement complété et retourné à la société AXR, service S.A.V. sous 48 heures après la mise en circulation. La signature du propriétaire atteste qu'il reconnaît et accepte les conditions ci décrites. Une copie reste au revendeur, la 2^{ème} reste dans ce carnet.

La garantie s'applique au véhicule. Par conséquent, le transfert de sa propriété ne modifie pas les conditions d'application de cette garantie. Cependant le nouvel acquéreur devra impérativement retourner à la société AXR, service S.A.V. le coupon dit « changement de propriétaire ». Pour bénéficier de la garantie, l'utilisateur doit obligatoirement présenter au réparateur agréé le carnet de garantie dûment rempli qui justifie que les opérations d'entretien préconisées par le constructeur ont été effectuées.

La demande de prise en charge en garantie doit être émise par un de nos revendeurs agréés sur les formulaires FORM009 et FORM009bis.

MISE EN SERVICE – VERIFICATIONS AVANT LIVRAISON

Avant de vous livrer ce véhicule, votre revendeur agréé a procédé pour votre totale sécurité aux contrôles d'usages, portant principalement sur les points suivants :

- Contrôle du niveau d'huile dans le moteur.
- Contrôle du niveau de liquide de frein et de l'électrolyte de la batterie.
- Contrôle de fonctionnement des organes électriques.
- Contrôle des suspensions avant et arrière et de la pression des pneumatiques.
- Contrôle du ralenti, d'étanchéité (essence, huile, liquide de refroidissement).
- Vérification et contrôle du serrage des roues.
- Contrôle de la garde au frein.
- Parcours d'essai avec examen du fonctionnement de tous les organes.

Cachet du revendeur agréé certifiant
l'exécution des travaux :



CERTIFICAT DE GARANTIE CARBONE / CROSSBONE

Marque

Modèle

Date de livraison

Nom

Prénom

Adresse

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

Numéro de série

Numéro du moteur

Cachet du revendeur

Important : le client déclare avoir pris connaissance des conditions de garanties qu'il accepte en toute teneur et sans réserve.
Signature du client :

Ex. blanc : client (à ne pas détacher) – Ex. jaune : à retourner au S.A.V. d'AXR immédiatement après la livraison – Ex. bleu : revendeur

« Selon la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978, les informations relatives à nos clients peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification. »

CERTIFICAT DE GARANTIE CARBONE / CROSSBONE

Marque

Modèle

Date de livraison

Nom

Prénom

Adresse

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

« Selon la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978, les informations relatives à nos clients peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification. »

Numéro de série

Numéro du moteur

Cachet du revendeur

Important : le client déclare avoir pris connaissance des conditions de garanties qu'il accepte en toute teneur et sans réserve.
Signature du client :

Ex. blanc : client (à ne pas détacher) – Ex. jaune : à retourner au S.A.V. d'AXR immédiatement après la livraison – Ex. bleu : revendeur

JUSTIFICATIF DES REVISIONS

<p>Entretien 6 mois ou 500km</p> <p>Date : km :</p>	<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>
<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>	<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>

JUSTIFICATIF DES REVISIONS

<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>	<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>
<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>	<p>Entretien tous les 6 mois ou tous les 500km</p> <p>Date : km :</p>

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Marque

Modèle

Date du transfert

Nom

Prénom

Adresse

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

« Selon la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978, les informations relatives à nos clients peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification. »

2nd acquéreur

Numéro de série

Numéro du moteur

Kilométrage

SIGNATURE POUR ACCEPTATION DES
CONDITIONS DE GARANTIE :

Important : le nouveau propriétaire déclare avoir pris connaissance
des conditions de garanties qu'il accepte en toute teneur et sans
réserve.

Signature du nouveau propriétaire :

Ex. blanc : nouveau propriétaire (à ne pas détacher)

Ex. bleu : à retourner au S.A.V. d'AXR

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Marque

Modèle

Date du transfert

Nom

Prénom

Adresse

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

« Selon la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978, les informations relatives à nos clients peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification. »

2nd acquéreur

Numéro de série

Numéro du moteur

Kilométrage

SIGNATURE POUR ACCEPTATION DES
CONDITIONS DE GARANTIE :

Important : le nouveau propriétaire déclare avoir pris connaissance
des conditions de garanties qu'il accepte en toute teneur et sans
réserve.
Signature du nouveau propriétaire :

Ex. blanc : nouveau propriétaire (à ne pas détacher)

Ex. bleu : à retourner au S.A.V. d'AXR

Tableau des révisions CROSSBONE

ELEMENT	ACTION	INITIAL	PERIODICITE	
		A la livraison	6 mois ou 500 kms	1 an ou 1000 kms
Bougie	Contrôlez, ajustez ou remplacez si nécessaire		X	X
Filtre à air	Nettoyez ou remplacez	Tous les 500 kms ou après chaque sortie si utilisation en milieu poussiéreux		
Carburateur	Réglez		X	X
Système d'échappement	Contrôlez		X	X
Circuit d'essence	Contrôlez	X	X	X
Huile moteur	Contrôlez et vidangez à chaud	Contrôlez	Vidangez	Vidangez
Filtre à huile	Nettoyez		X	X
Freins	Contrôlez et remplacez les plaquettes si nécessaires		X	X
Pneumatiques	Contrôlez et remplacez si nécessaire		X	X
Soufflet de roue et roulements	Contrôlez		X	X
Direction	Contrôlez	X	X	X
Suspension	Contrôlez		X	X
Serrage des roues	Contrôlez	X	X	X
Batterie	Contrôlez, faites le complément de liquide si nécessaire		X	X

Tableau des révisions CARBONE

ELEMENT	ACTION	INITIAL	PERIODICITE	
		A la livraison	6 mois ou 500 kms	1 an ou 1000 kms
Bougie	Contrôlez, ajustez ou remplacez si nécessaire		X	X
Filtre à air	Nettoyez ou remplacez		X	X
Carburateur	Réglez		X	X
Système d'échappement	Contrôlez		X	X
Circuit d'essence	Contrôlez	X	X	X
Huile moteur	Contrôlez et vidangez à chaud	Contrôlez	Contrôlez	Vidangez
Filtre à huile	Nettoyez			X
Freins	Contrôlez et remplacez les plaquettes si nécessaires		X	X
Pneumatiques	Contrôlez et remplacez si nécessaire		X	X
Soufflet de roue et roulements	Contrôlez		X	X
Direction	Contrôlez	X	X	X
Suspension	Contrôlez		X	X
Serrage des roues	Contrôlez	X	X	X
Batterie	Contrôlez, faites le complément de liquide si nécessaire		X	X